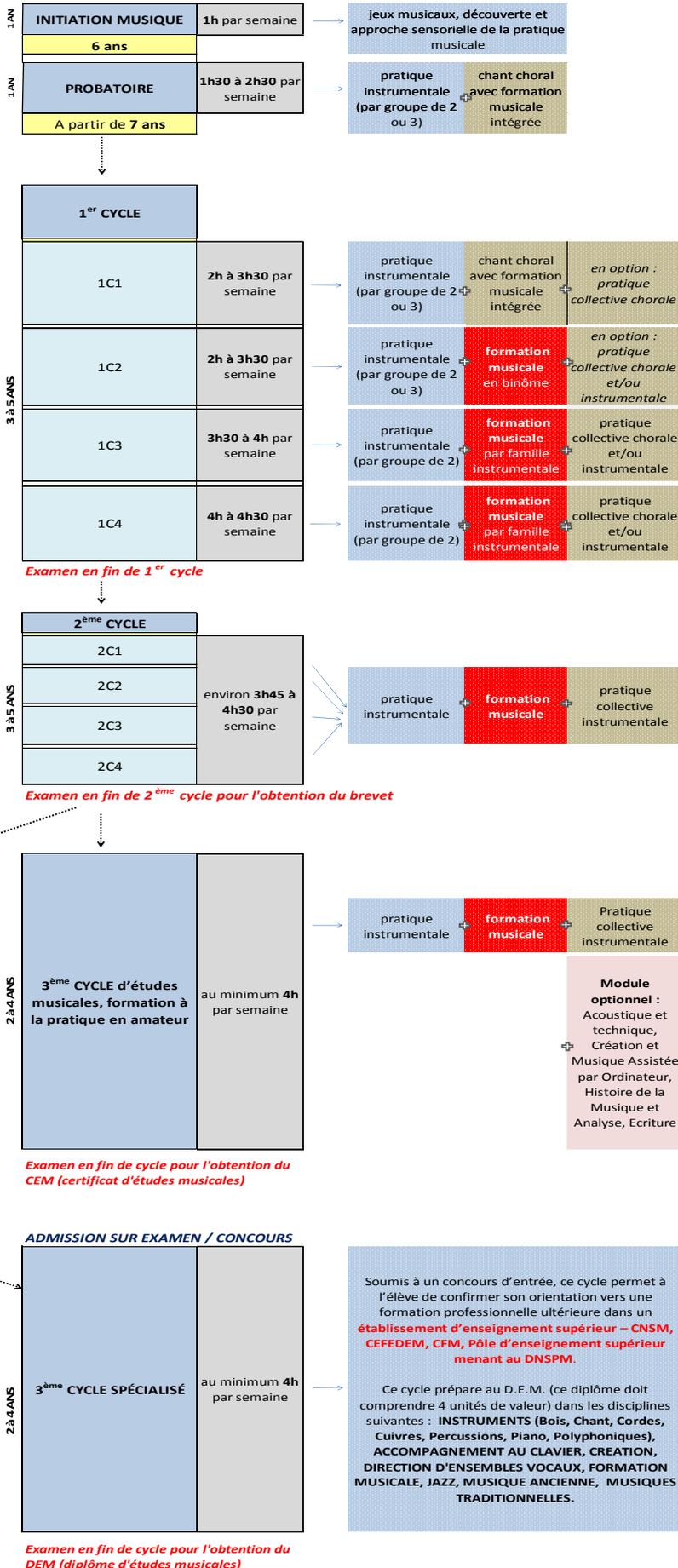
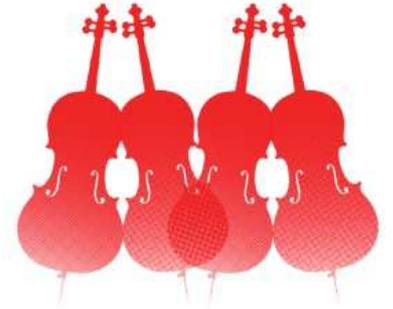


SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

CURSUS INSTRUMENTAL



NB : par ailleurs, il existe aussi des parcours personnalisés (1 année également renouvelable) et des parcours hors cursus, non diplômants (pratiques collectives).

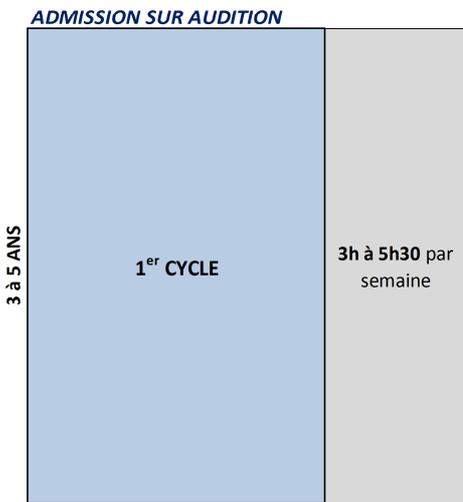
SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

CURSUS VOIX



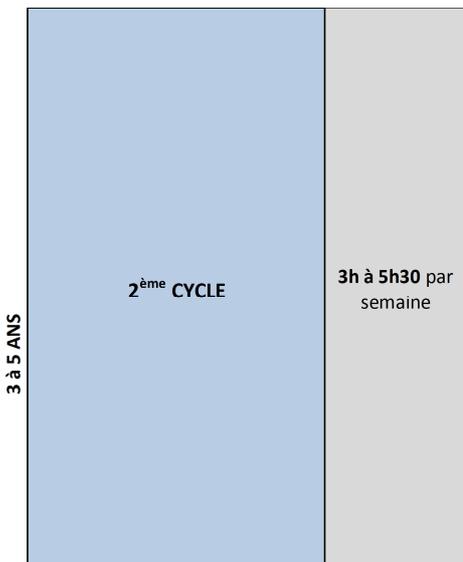
jeux musicaux, découverte et approche sensorielle de la pratique musicale

chant choral + formation musicale



selon l'âge : Chœurs pour les 7/8 et 9/10 ans	+ formation musicale	+ cours de technique vocale
ou le Chœur d'enfants de l'Orchestre de Paris (CEOP) pour les 9/14 ans (3h minimum par semaine)	+ formation musicale chanteurs	+ cours de technique vocale, travail scénique et corporel
ou la Croche Chœur pour les 10/17 ans (2h par semaine)	+ formation musicale	+ stages ponctuels

Evaluation en fin de 1^{er} cycle



selon l'âge : Chœur pour les 7/8 et 9/10 ans (2h par semaine)	+ formation musicale	
ou le Chœur d'Enfants de l'Orchestre de Paris (CEOP) pour les 9/14 ans (3h minimum par semaine)	+ formation musicale chanteurs	+ cours de technique vocale, travail scénique et corporel
ou le Chœur de Jeunes de l'Orchestre de Paris (CJOP) pour les lycéens (2h par semaine)	+ formation musicale	+ stages ponctuels
ou la Croche Chœur pour les 10/17 ans (2h par semaine)	+ formation musicale	+ stages ponctuels

Evaluation en fin de 2^{ème} cycle pour l'obtention du brevet

ADMISSION SUR CONCOURS

3^{ème} CYCLE ET 3^{ème} CYCLE SPÉCIALISÉ
Classe de chant lyrique (à partir de 15 ans)
Classe de direction de chœur

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX GRAPHIQUES PRÉCÉDENTS

CYCLE D'INITIATION MUSIQUE

durée 1 an

A partir de 6 ans (Classe de CP)

1H par semaine

Ce cycle a pour objectifs :

Des jeux musicaux, la découverte et l'approche sensorielle de la pratique musicale.

Il s'agit d'un cours d'initiation à la musique à l'issue duquel les élèves peuvent intégrer le 1^{er} cycle d'études musicales.

PROBATOIRE ET 1^{ER} CYCLE

durée 3 à 5 ans

A partir de 7 ans (Classe de CE1)

Ce cycle a pour objectifs :

- ✗ Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- ✗ L'acquisition de bases musicales et corporelles
- ✗ L'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux
- ✗ Un premier accès aux différents langages musicaux

Par ailleurs, la **pratique collective**, instrumentale et vocale, est au cœur des apprentissages, dès le 1^{er} cycle.

1. LE CURSUS INSTRUMENTAL se compose des disciplines suivantes :

ANNÉE PROBATOIRE :

- 1 cours de **pratique instrumentale avec formation musicale intégrée (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)**
- 1 cours de **chant choral avec formation musicale intégrée (1H)**

1^{er} CYCLE – 1^{ère} année :

- 1 cours de **pratique instrumentale (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)**
- 1 cours de **chant choral avec formation musicale intégrée (1H)**
- *En option : 1 cours de Pratique collective chorale*

1^{er} CYCLE – 2^{ème} année :

- 1 cours de **pratique instrumentale (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)**
- 1 cours de **formation musicale en binôme (1H30)**
- *En option : 1 cours de Pratique collective chorale*

1^{er} CYCLE – 3^{ème} année et 4^{ème} année :

- 1 cours de **Pratique instrumentale (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)**
- 1 cours de **Formation musicale** par famille instrumentale (1H30)
- 1 cours de **Pratique collective chorale et/ou instrumentale** (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de guitares, ensemble de classes, etc.)

2. LE CURSUS VOIX se compose des disciplines suivantes :

ANNÉE PROBATOIRE :

- 1 cours de chant choral et un cours de formation musicale

1^{er} CYCLE (avec admission sur audition) :

Pour les Chœurs 7/8 ans et 9/10 ans :

- 1 cours de **chant choral (2H)**
- 1 cours de **formation musicale (1H à 1H30)**
- 1 cours de **technique vocale**

Pour le Chœur d'enfants de l'orchestre de Paris (CEOP) (pour les 9-14 ans/ du CM1 à la 3^{ème}) :

- 1 cours de **chant choral (3H minimum)**
- 1 cours de **formation musicale chanteurs (1H30 à 2H)**
- 1 cours de **technique vocale (30 à 45 minutes)**
- 1 cours de **travail scénique et corporel, de jeu d'acteurs (1h maximum selon les semaines et selon le niveau)**

Pour la Croche Chœur (pour les 10-17 ans) :

- 1 cours de **chant choral (2H)**
- 1 cours de **formation musicale (1H30 à 2H)**
- Des stages ponctuels

Le 1^{er} Cycle est clôturé par l'obtention de l'examen de fin de cycle dans les disciplines instrumentales, vocales (contrôle continu pour les ensembles vocaux), et formation musicale, donnant accès au 2^{ème} cycle.

2^{ème} CYCLE

durée : 3 à 5 ans

Ce cycle a pour objectif :

- ✗ Permettre à l'élève d'acquérir une pratique musicale amateur autonome (lecture, écoute, compréhension des textes, invention et improvisation, technique et aisance corporelle, jeux musicaux...)

1. LE CURSUS INSTRUMENTAL se compose des disciplines suivantes :

- 1 cours de **Pratique instrumentale (45 min à 1H)**
- 1 cours de **Formation musicale (1H30 à 2H)**
- 1 cours de pratique **collective instrumentale (1H30)** (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de guitares, ensemble de classes, etc.)

2. LE CURSUS VOIX se compose des disciplines suivantes :

Pour les Chœurs 7/8 ans et 9/10 ans :

- 1 cours de **chant choral (2H)**
- 1 cours de **formation musicale (1H30 à 2H)**

Pour le Chœur d'enfants de l'orchestre de Paris (CEOP) (pour les 9-14 ans/ du CM1 à la 3^{ème}) :

- 1 cours de **chant choral (3H minimum)**
- 1 cours de **formation musicale chanteurs (1H30 à 2H)**
- 1 cours de **technique vocale (30 à 45 minutes)**
- 1 cours de **travail scénique et corporel, de jeu d'acteurs (1h maximum selon les semaines et selon le niveau)**

Pour le Chœur de jeunes de l'orchestre de Paris (CJOP) (à partir de 15 ans/ de la 2^{nde} à la terminale) :

- 1 cours de **chant choral (2H)**
- 1 cours de **formation musicale (1H30 à 2H)**
- Des stages ponctuels

Pour la Croche Chœur (pour les 10-17 ans) :

- 1 cours de **chant choral (2H)**
- 1 cours de **formation musicale (1H30 à 2H)**
- Des stages ponctuels

A partir de 15 ans, possibilité de débiter un cursus de **chant lyrique**.

Le BREVET clôture la fin du 2^{ème} Cycle par l'obtention de l'examen de fin de cycle dans les disciplines instrumentales et Formation musicale, et par validation de l'enseignement suivi en pratiques collectives.

3^{ème} CYCLE d'études musicales, formation à la pratique en amateur
Durée du cursus diplômant : 2 à 4 ans

Certains modules de ce cycle sont communs aux élèves préparant l'entrée au Cycle Spécialisé.

Objectifs

- ✗ Maîtrise de base de l'interprétation
- ✗ Obtenir un bon niveau d'autonomie dans sa pratique artistique
- ✗ Approfondissement des techniques instrumentales
- ✗ Culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux
- ✗ Capacité à expliciter ses options d'interprétation

MODULE DE PRATIQUE INSTRUMENTALE

Durée des cours : 1h par semaine

MODULE DE PRATIQUE COLLECTIVE

Orchestres à cordes, à vents, ensemble de guitares, ensemble de classes, orchestres de musique de chambre, chœurs

MODULE DE FORMATION MUSICALE

Durée des cours : 2h par semaine

MODULE OPTIONNEL

- Acoustique et technique du son
- Création et Musique Assistée par Ordinateur
- Histoire de la musique et Analyse
- Ecriture
- Improvisation
- Arrangement jazz

L'accès à ces cours se fait selon certaines modalités (âge, niveau, test d'entrée, etc.).

Ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Musicales.

3^{ème} CYCLE SPÉCIALISÉ

durée : 2 à 4 ans

Soumis à un concours d'entrée, ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure dans un établissement d'enseignement supérieur – CNSM, CEFEDM, CFM, Pôle d'enseignement supérieur menant au DNSPM.

Ce cycle prépare au D.E.M. (ce diplôme doit comprendre 4 unités de valeur).

Pour plus d'informations, merci de vous référer aux fiches DEM propres à chaque discipline et consultables sur notre site internet, www.crr93.fr, dans la rubrique « Formation musique / cursus / cycle spécialisé ».

PARCOURS PERSONNALISÉ

Durée : une année éventuellement renouvelable

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE NIVEAU CYCLE 2

Il permet aux élèves éprouvant de réelles difficultés d'emploi du temps de poursuivre une activité au CRR. Après une demande écrite de l'élève, un parcours allégé est proposé sur avis de l'équipe pédagogique.

Niveau minimum de formation musicale : admission en 3^{ème} année de 2^{ème} cycle

Niveau instrumental minimum : cycle 2, selon avis du professeur.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU CYCLE 3

Il est destiné aux élèves qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier. Ce parcours d'un an éventuellement renouvelable fait l'objet de conditions d'admission et d'évaluations spécifiques, selon la nature de la demande et du programme pédagogique personnalisé établi par l'équipe des enseignants du CRR.

Ce parcours est mis en œuvre selon les places disponibles et l'équilibre des cursus du conservatoire.

HORS CURSUS

Non diplômant

Pratiques collectives :

Possibilité de s'inscrire à un ensemble du CRR pour suivre une pratique collective, selon le niveau atteint, et après avis favorable de l'équipe pédagogique.

- **Ateliers de Pratiques collectives** : orchestres d'Harmonie, orchestre à cordes, Grand Chœur, « La Croche Chœur », ensemble vocal de jeunes...
- **Ateliers adultes de formation musicale**
- **Atelier adulte de musique ancienne**
- **Atelier de musiques traditionnelles**
- **Ateliers de musiques actuelles amplifiées**